



FICHE PRODUIT

Abonnement environnement

Avantage

- ✓ Les obligations légales de l'entreprise sont contrôlées par un coordinateur environnemental agréé, dans les délais impartis (économie et gain de temps).

Objectif

Les exploitants d'établissements qui n'ont pas l'obligation légale d'engager un coordinateur environnemental ont en revanche régulièrement besoin d'un expert environnemental auquel ils peuvent faire appel.

Résultat

Votre entreprise est informée des obligations légales en matière d'environnement. Vous bénéficiez de conseils environnementaux adaptés à votre entreprise.

Mode d'exécution

- Evaluation de la politique environnementale existante par le contrôle de la conformité avec la législation existante ;
- Si vous le souhaitez, possibilité de visites d'entreprise régulières et de contrôles sur les lieux de travail ;
- Contrôle des activités d'exploitation en ce qui concerne les risques pour l'environnement ;
- Signalement de manquements et proposition de mesures compensatoires ;
- Propositions de développement et application de méthodes de production et de produits écologiques ;
- Conseils et assistance juridiques et techniques au sujet de la législation environnementale et de l'administration environnementale.
- Soutien à l'élaboration de rapports sur le développement durable.